

Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-25-2024 10000001224 Date de la première parution: 01-25-2024 5.2

Olin Corporation (OCAP) vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

Olin Corporation (OCAP)

seur

Adresse

190 Carondelet Plaza, Suite 1530

Clayton MO 63105 (423) 336-4850

Téléphone Adresse de courrier électro-

nique

INFO@OLIN.COM

Contact d'urgence 24h/24

Contact local en cas d'ur-

Utilisations identifiées

gence

+1 800 424 9300 1 800-567-7455

Désinfectant.

Agent de blanchiment pour papier

Produits chimiques pour le traitement de l'eau

Produit biocide

Agents blanchissants, activateurs et stabilisateurs

Agent de blanchiment pour textile

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosif pour les métaux Catégorie 1

Corrosion de la peau Catégorie 1B

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur Danger

Peut être corrosif pour les métaux. Déclarations sur les risques

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

Hypochlorite de sodium, 17 - 30%



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

des yeux.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

No. CAS : 7681-52-9

Nom commun/Synonyme : Donnée non disponible

Composants

1 1	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Eau	Eau	7732-18-5	>= 65.5 - <= 82.9
Hypochlorite de sodium	Hypochlorite de Sodium	7681-52-9	>= 17 - <= 30



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

Hydroxyde de sodium Hydroxyde de sodium >= 0.1 - <= 4.5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau durant peau moins 15 minutes pendant que les habits contaminés sor

au moins 15 minutes pendant que les habits contaminés sont enlevés. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent ou si l'irritation persiste. Laver les vête-

ments avant de les réutiliser.

Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être dispo-

nible immédiatement.

En cas de contact avec les

yeux

 Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact.
 Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

tement.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau

ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est

parfaitement consciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus), les autres symptômes et effets sont dé-

crits à la section 11 : Informations toxicologiques.

Protection pour les secou-

ristes

 Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant

aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équ

Avis aux médecins : Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de

l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilata-

teurs, expectorants,

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du

patient.

Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation,

préférablement

En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter

comme toute brûlure thermique.

En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotra-

chéale et/ou tube obturateur oesophagien.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie

pulmonaire préexistantes.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : En cas d'incendie, utiliser eau nébulisée, mousse, poudre,

dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inadé-

quats

NE PAS utiliser de jet d'eau.

Peut propager le feu.

Les agents chimiques extincteurs sèches peuvent réagir avec

le produit. Utiliser avec prudence.

Produits de combustion dan-

gereux

Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine

en plus de produits de combustion de composition variable qui

peuvent être toxiques et/ou irritants.

Autres informations : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doi-

vent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil

respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer la zone.

Seul le personnel formé et correctement protégé peut partici-

per aux opérations de nettoyage.

Porter un équipement de protection adéquat.

Eviter de respirer des vapeurs.

Eviter tout contact.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de

la fuite et en amont du vent.

Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Porter un vêtement de protection approprié.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protect

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écolog

Ne pas déverser directement dans une source d'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Si possible, contenir le produit déversé.

Petits déversements: Gros déversements:

Absorber avec des matières telles que:

Vermiculite.

Contenir avec des adsorbants. Récupérer pour élimination. Endiguer et transférer dans des contenants appropriés et

correctement étiquetés.

Ce produit est corrosif. Avant toute manipulation, se référer à la Section CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas exposer les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection personnelle.

Utiliser avec une ventilation suffisante.

Suivre les règles de bonne pratique d'hygiène industrielle.

Bien se laver après manipulation. Eviter l'exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Conditions de stockage

sures

Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Voir la

section 10 «Stabilité et réactivité».

Conserver dans un endroit couvert, sec, propre, frais et bien

ventilé, à l'abri de la lumière solaire. Entreposer loin des substances oxydantes. Stocker dans le container d'origine ventilé.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		С	2 mg/m3	CA BC OEL
		Р	2 mg/m3	CA QC OEL
		С	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opéra-

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une

possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des

risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressen-

ti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Filtre de type : Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent de-

vraient être efficaces: Filtre pour particules.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc naturel ('latex'). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ('nitrile' ou 'NBR'). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ('EVAL'). Chlorure de polyvinyle ('PVC' ou 'vinyle'). Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique ('PVA'). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un

écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

Les rapports indiquent que le sodium hypochlorite peut réagir avec les étoffes différentes augmentant d'habitude avec la concentration. Les réactions varient de façon significative selon la force de produit chimique, matière, traitement d'étoffe et couleur de colorants. Tirez le coton traité de vêtements résistants a une plus forte réponse que le coton simple. Les étoffes de mélange de Poly et meta aramid l'étoffe ont une plus faible réponse que les fibres naturelles. Contactez le fabricant d'Équipement Protecteur Personnel pour les informations spécifiques sur leurs produits.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune, vert

Odeur : piquante

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 12 (25 °C)

Point de congélation : -27.22 °C

Méthode: Mesuré

Point/intervalle de fusion -27.22 °C

Méthode: Bibliographie

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Donnée non disponible



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Auto-allumage : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyro-

phore.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Sans objet

Pression de vapeur : 12 mmHg

Densité de vapeur relative : Données non disponibles

Densité relative : 1.187 - 1.333 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : complètement miscible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Sans objet

Propriétés comburantes : Sans objet

poids moléculaire : 74.5 g/mol

Vitesse de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Il s'agit des points de référence pour les propriétés physiques énumérées ci-dessus, à moins d'indication contraire dans l'information sur la valeur de leurs propriétés physiques respectives : Point d'ébullition à 760 mmHg; vitesse d'évaporation acétate de butyle = 1; densité de vapeur relative de l'air = 1; densité relative de l'eau = 1.

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécificati

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Polymérisation ne se produira pas.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles

Éviter la lumière directe du soleil ou les sources ultraviolettes.



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

Chaleur excessive.

Le contact entre des acides et des chlorates. Un constituant de ce mélange peut provoquer l'émission de chlore gazeux.

Produits de décomposition

dangereux

Oxygène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 805 mg/kg

Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 10.5 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité

aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 1,000 mg/kg

Hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 336 mg/kg

Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Résultat : Provoque des brûlures.

Remarques : Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symp-

tômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des

lesion

Un contact prolongé peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur

lo

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Remarques : Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les

symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur

local



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions

cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chi-

miques.

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions

cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chi-

miques.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Hydroxyde de sodium:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné

des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des

résultats principalement négatifs.

Hydroxyde de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné

des résultats négatifs.



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

Cancérogénicité

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Remarques : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydroxyde de sodium:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la repro-

duction.

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondi-

té.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni

aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Hydroxyde de sodium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Aucune donnée trouvée.

STOT - exposition unique

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Évaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme

irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irrita-

tion/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Hydroxyde de sodium:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position uniq

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Remarques : Des expositions répétées aux poussières de ce produit ne devraient

pas entraîner de toxicité générale ni de lésions pulmonaires perma-



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-25-2024 10000001224 Date de la première parution: 01-25-2024 5.2

> nentes; cependant, des expositions excessives peuvent provoquer des effets respiratoires moins graves.

Hydroxyde de sodium:

Remarques D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne de-

vraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux

Hydroxyde de sodium:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Toxicité pour les poissons Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les

espèces les pl

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.22 - 0.62 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur-M (Toxicité aiguë en

milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)): 0.04 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Autres directives

Facteur-M (Toxicité chronique

pour le milieu aquatique) Toxicité pour les microorga1

nismes

CE50 (boue activée): 28.7 mg/l

Hydroxyde de sodium:



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-25-2024 10000001224 Date de la première parution: 01-25-2024 5.2

Toxicité pour les poissons Remarques: Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus

de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Biodégradabilité Remarques: La biodégradabilité nes'appliquent pas aux composés

inorganiques.

Hydroxyde de sodium:

Biodégradabilité Remarques: La biodégradabilité nes'appliquent pas aux composés

inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log

Pow < 3).

Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Hydroxyde de sodium:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé

dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Mobilité dans le sol

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Répartition entre les comparti-

ments environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Hydroxyde de sodium:

Répartition entre les comparti-

ments environnementaux

Koc: 14

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0

et 50).

Autres effets néfastes

Composants:

Hypochlorite de sodium:

Résultats de l'évaluation PBT et :

vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccu-

mulation et la toxicité (PBT).

Hydroxyde de sodium:

Résultats de l'évaluation PBT et : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccu-



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-25-2024 10000001224 Date de la première parution: 01-25-2024 5.2

mulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée vPvB

comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS

PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE

MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE

PRODUIT.

L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composi-

tion/Informations sur les composants».

Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même

qu'à ceux des pr

Les règlements peuvent varier selon l'endroit.

Seul le producteur de déchets est responsable dela caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN

PLAN D'EAU.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 1791

Nom d'expédition HYPOCHLORITE SOLUTION

Classe 8 Groupe d'emballage II Étiquettes 8

IATA-DGR

UN/ID No. UN 1791

Nom d'expédition Hypochlorite solution

Classe

Groupe d'emballage II

Étiquettes Corrosive

Instructions de conditionnement :

(avion cargo)

Instructions de conditionnement :

(avion de ligne)

851

855

Code IMDG

No. UN **UN** 1791

Nom d'expédition HYPOCHLORITE SOLUTION

(Hypochlorite de Sodium)

Classe 8 Groupe d'emballage II Étiquettes 8



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

EmS Code : F-A, S-B Polluant marin : oui

Remarques : Stowage category BHypochlorites

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1791

Nom d'expédition : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Code ERG : 154

Polluant marin : oui(Hypochlorite de Sodium)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Protocolo de Montreal : Sans objet

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préa- : Sans objet

lable)

Convention de Stockholm (polluants organiques per: Sans objet

sistants)

PICCS

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

TSCA : Les substances faisant partie de la liste des substances ac-

tives de la TSCA n'ont pas à être indiquées.

AIIC : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

DSL : Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur

la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en

sont exe

ENCS : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

ISHL : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

KECI : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

IECSC : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

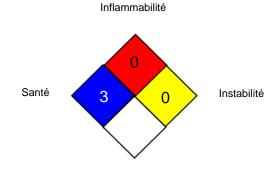
Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-25-2024 10000001224 Date de la première parution: 01-25-2024 5.2 **NZIoC** Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur. **CH INV** Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur. Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans TECI

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA 704:



Danger particulier

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / C : Limite supérieure

CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements



Hypochlorite de sodium, 17 - 30%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 5.2 01-25-2024 Date de la première parution: 01-25-2024

pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 01-25-2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Olin Corporation (OCAP) recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA/3F